Pour un territoire
zéro déchet, zéro gaspillage

TEOMi

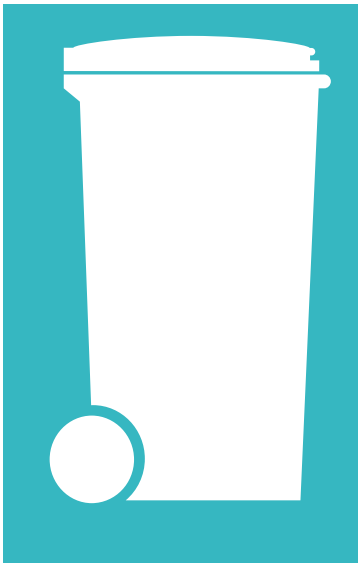
LA TAXE D'ENLÈVEMENT
INCITATIVE
evolis23.fr



GUIDE PRATIQUE

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE







CITEO

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

www.evolis23.fr
Ligne Info Déchets
05 55 89 86 06

évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Sommaire

4 LES ENJEUX
Pourquoi une nouvelle tarification ?
PAGE 4 À 5

6 LES ÉQUIPEMENTS
Modernisation du service
PAGES 6 À 8

8 LES SOLUTIONS
À chaque situation son mode de collecte
PAGES 8 À 9

10 LA COLLECTE AU QUOTIDIEN
Modalités et fréquences de collecte
PAGE 10

11 LE RÔLE DE CHACUN
Propriétaire / locataire
PAGE 11

12 LA TEOMI EN DÉTAILS
De la TEOM à la TEOMi
PAGES 12 À 13

14 COMMENT ÇA MARCHE
De ma poubelle à ma taxe
PAGES 14 À 15

16 TRIER ET VALORISER SES DÉCHETS
Comment réduire le volume de ma poubelle d'ordures ménagères ?
PAGES 16 À 17

18 RÉDUCTION DU GASPILLAGE ET COMPOSTAGE
Comment réduire le volume de ma poubelle d'ordures ménagères ?
PAGES 18 À 19

20 EXPLICATIONS
Questions / Réponses
PAGE 20



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Didier Bardet • COMITÉ DE RÉDACTION : Service Communication / Prévention • CRÉDITS PHOTO : Service Communication - epictura • MAQUETTE, MISE EN PAGE : Evolis 23 • IMPRESSION : Imprimerie George Sand • Evolis 23 - Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 0555898600 - www.evolis23.fr • juillet 2020, tiré à 3 000 exemplaires et imprimé sur papier offset recyclé 100%.

Pourquoi une nouvelle tarification ?

LES ENJEUX

Des déchets qui coûtent *de plus en plus cher*

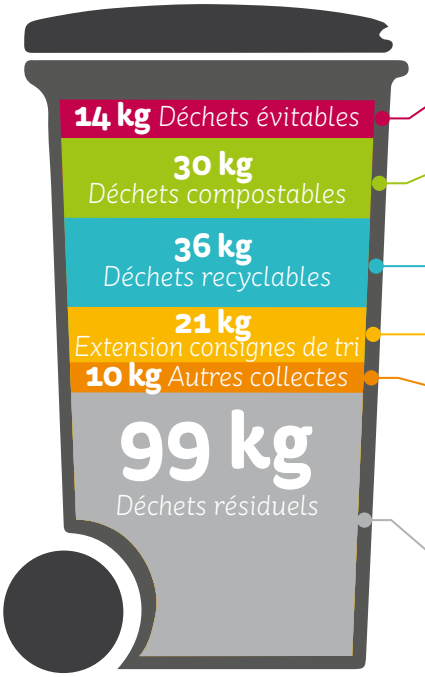
fin 2018 *fermeture de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Noth :* fin de la gestion des déchets sur le territoire des communes adhérentes.

11 000 *tonnes enfouies chaque année* à l'ISDND de Noth, autant de tonnes à désormais transporter et faire traiter ailleurs.

Taxe Générale pour les Activités Polluantes : elle augmente régulièrement et impacte le budget du syndicat et donc la TEOM due par le contribuable.

La quantité d'Ordures Ménagères produite par chaque habitant sur une année au lancement de la Tarification Incitative, a depuis diminué de plus de 25%.

Evolis 23 se doit d'agir pour maîtriser au mieux les coûts liés au traitement des déchets !



Pour une poubelle de
210 kg

Une réglementation *de plus en plus forte*

- Loi « Transition énergétique pour une croissance verte » :
  - ↘ ***de -10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020***
  - ↗ ***de +55% la part des déchets valorisés en 2020***
  - ↘ ***de -30% la part des déchets enfouis en 2020***
  - ↘ ***de -50% la part des déchets enfouis d'ici 2025***

- Généralisation de la mise en place d'une tarification incitative sur l'ensemble du territoire français :
  - ***15 Millions d'habitants*** en 2020,
  - ***20 Millions*** d'ici 2025.



Composition du bac d'Ordures Ménagères à Evolis 23
(données issues d'une caractérisation réalisée en 2015)

La TEOMi, qu'est-ce que c'est ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative est un mode de financement qui amène l'usager à contribuer au service public de gestion des déchets, en fonction de l'utilisation réelle qu'il en fait.

Vous devenez acteur de la gestion de vos déchets.



Les équipements

MODERNISATION DU SERVICE

De nouvelles couleurs de bacs !

▶ ***Bacs individuels pucés mis à votre disposition :*** avec un code-barres et une puce électronique apposés sur chacun des bacs (Ordures Ménagères et Recyclables) permettant le suivi des données* de chaque foyer.

Pour les **Ordures Ménagères**

▶ **Bac à couvercle gris**



▶ ***Plusieurs litrages possibles*** : *entre 80 et 360l selon les besoins de chaque foyer*

Pour les **déchets Recyclables**

▶ **Bac à couvercle jaune**



▶ ***Plusieurs litrages possibles*** : *entre 120 et 360l selon les besoins de chaque foyer*

Rappels

- Je sors mes bacs de préférence quand ils sont pleins, selon les indications de mon calendrier de collecte et je les rentre dès que possible, une fois la collecte terminée.
- Je dépose les Ordures Ménagères en sacs fermés (pour des questions d'hygiène) et les déchets Recyclables en vrac.
- Le lavage de mes bacs est à ma charge. Je suis responsable de l'utilisation de mes bacs.
- Evolis 23 met 2 bacs à la disposition de chaque foyer ayant la possibilité de les stocker.

*nombre de levées du bac, dates et heure de collecte, etc.

Des colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées et des bacs collectifs

- Colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées
- Les bacs collectifs de gros volume

Avec un ***système de contrôle d'accès par carte*** qui permet le suivi des données* (pour les ordures ménagères) de chaque foyer.
Les foyers équipés d'une carte d'accès ont accès aux contenants attribués.

Pour les **Ordures Ménagères**

- **Contenants gris**



Pour les **déchets Recyclables**

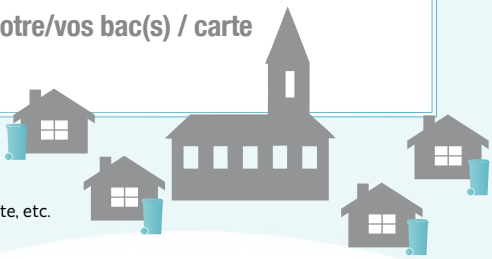
- **Contenants jaune**



Dans quels cas contacter Evolis 23 ?

>> Obtenir ma carte
>> Déménagement
>> Changement de volume de votre/vos bac(s)
>> Vol de votre/vos bac(s)
>> Casse / Dysfonctionnement de votre/vos bac(s) / carte

sur **www.evolis23.fr**



*nombre de dépôts dans le tambour, dates et heure de collecte, etc.

À chaque situation son mode de collecte

LES SOLUTIONS

J'habite une maison individuelle ou un appartement dans un petit immeuble



▶ ***Je dispose de place pour ranger des bacs***

- → 2 bacs individuels pucés
  (1 couvercle gris et 1 couvercle jaune)
- → Je les sors selon les indications de mon calendrier de collecte et je les rentre dès que possible.
- → Je les présente devant chez moi ou à proximité si besoin, selon les préconisations des agents de collecte

▶ ***Je n'ai pas de place pour stocker des bacs, ou la benne ne peut pas collecter les bacs devant ma porte***



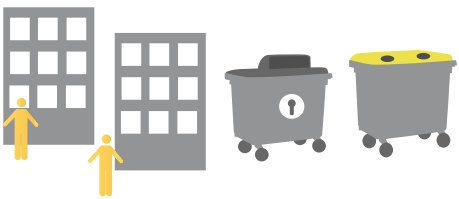
- → **Pour mes ordures ménagères**, j'utilise les contenants collectifs gris à tambour avec **ma carte d'accès** »
- → **Pour mes recyclables**, j'utilise librement les contenants collectifs jaune à opercule.
- → ***Leur accès est permanent***, je peux déposer mes déchets 24h/24.

J'habite un appartement dans un moyen / grand immeuble

▶ ***Je dépose mes déchets dans les contenants collectifs à ma disposition***



- → **Pour mes ordures ménagères**, j'utilise les contenants collectifs gris à tambour avec **ma carte d'accès** »
- → **Pour mes recyclables**, j'utilise librement les contenants collectifs jaune à opercule.
- → ***Leur accès est permanent***, je peux déposer mes déchets 24h/24.



Je possède une résidence secondaire

- ***Je peux utiliser des bacs individuels comme une maison individuelle.***
- Si besoin, je sollicite un voisin ou une connaissance pour sortir et rentrer mes bacs à la fin du séjour.
- En cas de difficulté, j'utilise **ma carte d'accès** » pour les contenants collectifs à contrôle d'accès.





Et si j'ai des productions exceptionnelles ?

Lors d'***événements exceptionnels*** (mariages, baptêmes,...), le bac de collecte s'avère parfois être trop petit pour contenir tous les déchets. Pour éviter les débords :



- ***Je dépose mes déchets dans les contenants collectifs à ma disposition***
  - → **Pour mes ordures ménagères**, j'utilise les contenants collectifs gris à tambour avec **ma carte d'accès** »
  - → **Pour mes recyclables**, j'utilise librement les contenants collectifs jaune à opercule.
  - → ***Leur accès est permanent***, je peux déposer mes déchets 24h/24.



Pour tous les autres cas spécifiques, je vais sur le site Internet www.evolis23.fr ou je me rapproche de la Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06

Modalités et fréquences de collecte

LA COLLECTE AU QUOTIDIEN

Présentation des bacs individuels pour la collecte

- ***En porte-à-porte***
  - → Bac à présenter devant ma porte ou à proximité, selon les indications de mon calendrier de collecte.
- ***Sur un point de présentation*** lorsque la benne ne peut pas passer devant ma porte
  - → Bac à disposer sur le point de présentation.



Fréquences de collecte

- ***Pour les Ordures Ménagères et les déchets Recyclables*** :
  - → Je me reporte à mon calendrier de collecte.

À partir du 4 janvier 2021 ne sont plus collectés :

- ***Les bacs non pucés***
- ***Les déchets en sacs ou en vrac, sur ou à côté des bacs / colonnes***
- ***Les bacs qui débordent***



→ **Je ne tasse pas trop mes bacs, sinon ils ne pourront pas se vider !**

Propriétaire / locataire

LE RÔLE DE CHACUN

Je suis locataire

▶ ***Je déménage***

→ **Je bénéficie de bacs individuels,** je les laisse dans le logement lors de l'état des lieux de départ.

→ **Je bénéficie d'une carte d'accès,** je la laisse lors de l'état des lieux de départ.

▶ ***Ma TEOMi***

→ **Elle apparaît dans mes charges** (selon mode de facturation choisi par mon propriétaire).

Je suis propriétaire

▶ ***Je vends le logement que je loue***

→ J'avertis Evolis 23 de la vente du logement et j'indique les coordonnées du nouveau propriétaire.

▶ ***Pour la facturation à mes locataires, 2 solutions***

→ **Facturer au réel** (pour privilégier le facteur incitatif)
Je fournis à Evolis 23 le numéro d'invariant de chaque logement dont je suis le propriétaire. Je répercute à chaque locataire, dans ses charges propres, le montant de sa TEOMi, tenant compte de sa production de déchets.

→ **Facturer de manière collective**
Je répartis le montant de la part la TEOMi entre tous les logements d'un même ensemble collectif, selon le mode de répartition choisi (prorata valeur locative, nombre de personnes dans le logement etc.).

De la TEOM à la TEOMi

Aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères c'est :

- ***Un Impôt local basé sur le foncier bâti***
- Perçu avec ***la taxe foncière***
- Son montant varie selon ***la valeur locative du logement*** (ou du local pour les professionnels)
- Il n'y a ***pas de lien avec la quantité de déchets produite***

Avec, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative c'est :

- Le même principe que la TEOM mais avec ***une part incitative incluse, qui remplace une partie de la TEOM*** (elle ne s'ajoute pas à la TEOM)
- Perçue avec ***la taxe foncière***
- En fonction de l'***utilisation réelle*** du service
- Il y a un ***lien entre la quantité de déchets produite et le montant de la TEOMi***

Suivre sa consommation

- Il est possible de suivre ma production pour l'optimiser et prévoir au mieux les sorties du bac d'Ordures Ménagères, pour anticiper le montant de ma part incitative.



www.evolis23.fr › *Mes déchets* › *Suivre ma consommation*

Composition de la TEOMi



Part variable

- Charges liées au traitement des Ordures Ménagères
- Calculée en fonction de la production de déchets du foyer

Part fixe

- Charges fixes du syndicat (collecte, tri, déchèteries)
- Basée sur le bâti foncier
- Avec un taux **réduit** (par rapport à ma TEOM précédente)

C'est uniquement ***le volume d'Ordures Ménagères*** qui est pris en compte.
Le volume de recyclables ne rentre pas dans la part incitative.

Je suis le maître de ma TEOMi !

La famille Dupont

Tri

Compost

anti gaspi

Peu d'Ordures Ménagères

Part variable **faible**

Lorsqu'un foyer fait ***des efforts pour réduire ses déchets,*** *il paie* ***moins cher que s'il n'en fait pas !***

La famille Dumas

Pas d'effort de réduction des déchets, ni de tri

Part variable **élevée**

Beaucoup d'Ordures Ménagères

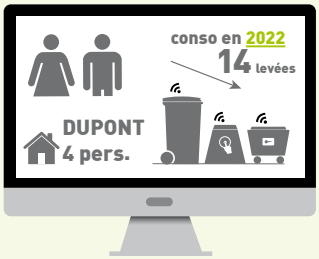
De ma poubelle à ma taxe

COMMENT ÇA MARCHE ?

Un suivi personnalisé



- Les bennes à ordures et les contenants à carte d'accès sont équipés ***d'un système d'informatique embarquée.***
  - → Lecture des puces électroniques installées sur les bacs.
  - → Récupération des données du dépôt des déchets (date, nombre de levées).



- Transmission des données au logiciel d'Evolis 23** pour comptabilisation et affectation au compte de l'usager.
  - → Je suis ma production sur **www.evolis23.fr/ma-teomi** pour l'optimiser et prévoir au mieux les sorties de mes Ordures Ménagères et le montant de ma part incitative.





- Le calcul du montant de la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative se retrouve sur mon avis de taxe foncière de **l'année suivante**.



Il en est de même pour la comptabilisation des ouvertures des bacs collectifs ou des colonnes enterrées avec carte .

Seules les Ordures Ménagères sont comptabilisées !

Le tarif des bacs individuels



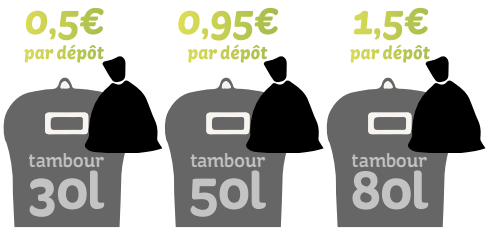
Part incitative
un tarif au litre

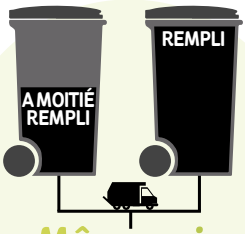
0,025€* **par litre**
(X volume du bac/tambour d'ordures ménagères)

*Tarif fixé chaque fin d'année pour l'année suivante.

Le tarif des contenants collectifs
(colonnes enterrées et aériennes)

- **Les litrages retenus** pour les dépôts en contenants collectifs (avec tambour) sont :
  - → **20L pour un tambour de 30L**
  - → **38L pour un tambour de 50L**
  - → **60L pour un tambour de 80L**





Même prix
Le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle

→ **Je sors mon bac quand il est plein !**

Les recyclables ne sont pas comptabilisés !

Le nombre de levées du bac recyclable (ou de dépôts de recyclables en contenants collectifs) n'est pas pris en compte dans le calcul de la TEOMi.



Seules les Ordures Ménagères sont comptabilisées !

Le suivi personnalisé des foyers du territoire réalisé par Evolis 23 nécessite la constitution d'une base de données*, puis la gestion de données collectées lors des ramassages des déchets ou du dépôt de déchets en déchèteries. Evolis 23 est soumis à une déclaration CNIL** pour pouvoir collecter et gérer des données à caractère personnel.

* nombre de levées du bac et de dépôts dans le tambour, dates et heure de collecte, etc.

**déclaration CNIL n°2037203v0 du 27/02/17, en respect de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 qui encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel qu'ils soient automatisés ou manuels.

Comment réduire le volume de ma poubelle d'ordures ménagères ?

TRIER ET VALORISER SES DÉCHETS

LES ORDURES MÉNAGÈRES



LES DÉCHETS RECYCLABLES



LE VERRE



LE TEXTILE



BIODÉCHETS



A partir du 1er septembre 2020
tous les emballages se trient !

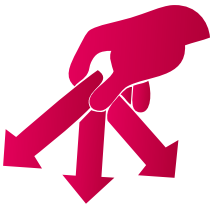
Des points d'apports volontaires
à disposition des usagers



+ de 240 colonnes à verre
Disposées sur l'ensemble du territoire en accès libre, accompagnées la plupart du temps de collecteurs à piles

+ de 200 bornes le Relais
Disposées sur l'ensemble du territoire en accès libre, pour tous types de textiles.

+ 100 de points de compostage collectif
Installés dans les zones d'habitats collectifs et de restauration collectives.



9 déchèteries*
Réparties sur le territoire, avec de nombreuses filières de valorisation.

→ **Les sacs d'ordures ménagères sont interdits en déchèterie**

Tout savoir sur les déchèteries

▶ *Retrouvez toutes les* ***informations sur les déchèteries dans le guide des déchèteries :***

→ ***Pour les particuliers***

→ ***Pour les professionnels***

→ ***Disponibles en téléchargement sur www.evolis23.fr/publications***

→ *ou* ***gratuitement en version papier,*** *en déchèteries, ou sur simple demande.*

Le contrôle d'accès en déchèterie

L'accès n'est possible qu'aux habitants du territoire d'Evolis 23 : ***une carte d'accès est désormais nécessaire pour pouvoir ACCÉDER GRATUITEMENT aux 9 déchèteries du syndicat.*** Il permet le suivi de données de chaque foyer. Il n'y a ***pas de facturation*** effectuée sur les dépôts en déchèterie pour les particuliers.

C'est cette même carte qui permet d'accèder aux contenants collectifs.

*Bénévent-l'Abbaye, Dun-le-Palestel, Genouillac, Guéret, Noth, Nouzier, Saint-Vaury, Sardent, La Souterraine.



Comment réduire ma poubelle d'ordures ménagères ?

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ET COMPOSTAGE

Stop au gaspillage et aux emballages !

Les gestes anti gaspi

- ***Je fais l'inventaire*** du frigo et des armoires à provisions avant les achats.
- ***J'établis les menus*** de la semaine en tenant compte de ce dont je dispose déjà.
- ***Je respecte la chaîne de froid :*** en vérifiant les dates de péremption avant d'acheter les aliments, en utilisant un sac isotherme, en achetant les surgelés en dernier avant de passer à la caisse.

6 % des Ordures Ménagères* sont des produits encore emballés, considérés comme du gaspillage alimentaire.

400€** par an : c'est ce que représente, en moyenne les coûts liés au gaspillage alimentaire pour une famille de 4 personnes.



Vous avez le pouvoir de réduire vos emballages !

Mieux acheter, ça se décide !
Deux pistes à suivre pour vous aider à réduire votre production de déchets.

- ***Acheter moins emballé coûte moins cher*** *et réduit le volume de la poubelle.*
- ***Privilégier le réutilisable / lavable*** *épargne votre porte-monnaie et la planète.*
- *Les lingettes jetables sont 20 x plus polluantes et 16 x plus chères que les nettoyants ménagers traditionnels, et encore plus que les produits ménagers maison, bien meilleurs pour l'environnement.*

→ OPÉRATION foyers témoins 2012
Chariot zéro déchet VS Chariot maxi déchets pour 12 produits de la vie courante

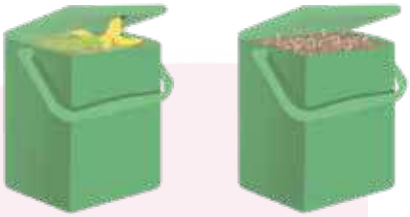
	Chariot **zéro déchet**	Chariot **maxi déchets**
Facture	**12,34 €**	**19,79 €**
Poids	**63g**	**1 000g / 1kg**

▶ Soit 7 € de + dans votre porte-monnaie
▶ 937 g de déchets en moins

* Caractérisation Ordures Ménagères 2015 sur le territoire d'Evolis 23
** Etude Ademe

J'ai le réflexe compostage !

La recette d'un bon compost



- Dans la maison à l'aide du bio-seau, ou dans le jardin, récupérez chez vous les bio-déchets et mettez-les à composter.

Brassez vos bio-déchets pour aérer après chaque apport.

- Les feuilles et le broyat sont les compléments indispensables pour bien structurer les bio-déchets qui proviennent de la cuisine.

Je peux le mettre au composteur

- → Restes alimentaires
- → Marc de café, filtre
- → Fruits et légumes, épluchures
- → Pain, féculents
- → Crudités, vinaigrettes, soupes
- → Fleurs, feuilles, plantes
- → Serviettes en papier

Diversifiez les apports de bio-déchets.

- Dans le jardin, placez votre composteur de façon accessible au quotidien. Le compost peut aussi se réaliser sur un tas à l'air libre, ou dans un composteur.

Pour aller plus loin, compostons collectif !

- Même dans les zones de vie collective, il est possible de composter ses biodéchets ! Le compostage partagé, c'est mettre en commun les biodéchets produits par un immeuble, une cantine d'école ou maison de retraite et de partager le compost obtenu avec tous les utilisateurs.



Evolis 23 vous propose différents modèles de composteurs !

Plus d'infos sur www.evolis23.fr ou au 05 55 89 86 06

Questions / Réponses

EXPLICATIONS

C'est le poids de ma poubelle qui est pris en charge pour la facturation ?

>> **Non.** Seuls le nombre de levées et le volume du bac d'Ordures Ménagères comptent dans le calcul de la part incitative ou le nombre d'ouvertures et le volume du tambour des colonnes.

J'ai un local vide sur une parcelle : vais-je payer le maximum de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, alors que je n'y produis pas de déchet ?

>> **Non.** Seule la part fixe de la TEOMi s'applique, sans la part incitative.

Suis-je obligé de sortir mes poubelles à chaque collecte ?

>> **Non.** Le bac doit être sorti lorsqu'il est plein, car plein ou à moitié, c'est la levée qui compte.

On m'a volé mon bac, vais-je payer pour celui qui l'utilise maintenant ?

>> **Non.** Les bacs sont pucés. Dans le cas d'un vol, dès que je le signale, la puce électronique du bac est désactivée et celui-ci ne sera pas levé par la benne à ordures.

Si je n'habite pas ma maison, je ne paierai rien ?

>> **Si.** La TEOMi étant calculée sur la base du foncier bâti, une part fixe sera donc facturée.

Est-ce que je peux changer mon bac ?

>> **Oui.** Sur simple demande auprès d'Evolis 23, si c'est justifié et pas trop fréquent.

Si je ne présente pas de poubelle, je ne paierai rien ?

>> **Si.** Il y a toujours la part fixe qui est due et je devrai justifier auprès d'Evolis23 une absence totale de présentation de bac à la collecte. Toute situation non justifiée pourra être pénalisée.

Je ne souhaite pas utiliser les poubelles d'Evolis 23

>> Evolis 23 fournit et livre gracieusement à chaque foyer du territoire des bacs pucés. Sans puce électronique, mon bac ne sera pas identifié par la benne à ordures et ne sera donc pas collecté.

Comment retrouver mon bac parmi les autres sur un point de présentation ?

>> Evolis 23 autorise l'usager à mettre un signe distinctif sur ses bacs, seulement s'il fait attention de ne pas les abimer.



évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

CITEO

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE